
Compte rendu de l'audience du 4 novembre 2022 avec la Directrice Inter Régionale PJJ Centre Est

Le vendredi 4 novembre 2022, une délégation du SNPES-PJJ/FSU Auvergne a eu une rencontre avec Madame Lestrade Directrice Inter Régionale de la PJJ Centre Est et Madame Chanal Directrice Territoriale PJJ Auvergne. Nous avons pu aborder pendant plus d'une heure et demie la situation des services du territoire Auvergne.

1. **Situation de l'UEMO Thiers :**

À ce jour, cette unité compte un effectif théorique d'éducateurs de 8 équivalents temps plein. Or, les personnels actuellement en service ne représentent que 4,8 ETP. Le RUE est également absent jusqu'à la fin d'année 2022. Cela rend aujourd'hui le quotidien de cette unité très tendu et imprévisible. Il est très compliqué d'assurer ainsi l'exclusivité de la PEAT du département du Puy de Dôme. Sans parler de la hausse actuelle de l'activité PEAT, la seule augmentation du nombre de permanences par agent réduit de facto le temps éducatif qu'ils consacrent à leurs mesures. Par ailleurs, la question des congés de fin d'année n'est toujours pas réglée et semble être renvoyée vers les personnels comme pour leur indiquer qu'ils doivent trouver les ressorts de sa résolution. Les agents qui ont posé leurs congés à la fin de l'été, attendent actuellement des réponses (même pour des congés posés avant les périodes de fin d'année). Combien de temps devront-ils encore attendre pour avoir une réponse claire de leur hiérarchie ?

Nous avons aussi pu remonter les difficultés relatives au parc informatique. En effet, le scanner ne fonctionne pas au sein du tribunal et la plupart des agents n'ont pas l'accès réseau aux imprimantes lorsqu'ils sont de PEAT. Ces difficultés sont remontées depuis 2 ans par voie hiérarchique sans solution apportée.

Les agents pallient actuellement les absences de leurs collègues sans aucune anticipation sur les grilles de permanence. Quand bien même les arrêts sont connus, les professionnels sont désignés au pied levé pour exécuter des remplacements. Les personnels ne pourront pas durablement tenir un fonctionnement d'une telle nature. Rappelons que les personnels ont progressivement été éloignés de la prise des décisions inhérentes à l'organisation de leur unité et qu'ils n'ont donc plus les ressorts pour anticiper eux-mêmes les difficultés à venir (non-contribution de l'équipe concernant la PEAT dans le PPU, note de service sur la PEAT inapplicable et inadaptée aux réalités du terrain, etc.)

Pour l'administration (DIR et DT) la question de l'intervention MEAT (Mission Éducative Auprès du Tribunal) doit rester spécialisée et du ressort de l'UEMO Clermont-Ferrand/Thiers. Sans prendre d'engagement ferme, la directrice inter-régionale a pu dire qu'elle examinerait les possibilités afin d'apporter un renfort à cette unité tout en se montrant pessimiste quant au recrutement de contractuels dans un délai court.

Pour ce qui relève de l'organisation interne à l'unité, si les directions reconnaissent l'importance de la mise à contribution de l'équipe, elles précisent que ce dernier point relève de la direction de service.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Nous attendons de voir se décliner dans les prochaines semaines « les renforts » nécessaires pour assurer un fonctionnement et des conditions de travail correctes au sein de l'unité. Au regard de ce début de semaine, nous restons tout de même inquiets. En effet, les remplacements de PEAT concernant les arrêts d'agents connus ne sont que rarement anticipés. Par ailleurs, les personnels ont appris l'annulation de la réunion du 08/11/22, le jour même, du fait du dialogue de gestion qui devait pourtant être prévu de longue date... Les personnels n'auront donc pas de réponse aujourd'hui concernant les désidératas de congés qu'ils ont également anticipé de longue date.

Ces événements génèrent un climat d'incertitude au sein d'une équipe déjà fragilisée et contribue à isoler les agents dans leurs missions.

2. Situation des Agents Non Titulaires sur le territoire Auvergne :

Nous avons tenu à donner l'alerte sur la démonstration de mépris et de maltraitance qui est faite à l'égard nos collègues non titulaires. Tout d'abord les contractuels à mi-temps ou à temps partiels se voient amputer de dix jours de congés. Ensuite, la rémunération de ces personnels n'est pas faite sur l'indice de pied de corps de référence, ce qui fait une différence d'au moins 40 points d'indice.

L'administration parle de l'attractivité des métiers de la PJJ, mais en prenant ce genre de mesures elle se tire une balle dans le pied. Face à ces décisions, des collègues contractuels actuellement en poste réfléchissent à la possibilité de quitter la PJJ et refuser leurs renouvellements de contrats. Nous avons demandé à Madame Lestrade que la DPJJ fasse un nouvel arbitrage en faveur de ces agents pour rétablir un droit acquis et une rémunération juste. Nous précisons que la majorité des agents concernés par ces mesures sont des femmes, mises dans une situation de précarité encore plus importante !

Pour la DIR, cette question est cruciale et madame Lestrade prend toute la mesure des conséquences que ces décisions peuvent avoir dans le maintien et le départ de ces collègues. Loin d'apporter des réponses concrètes, nous avons eu une oreille attentive de nos interlocutrices qui attendent de voir ce que cela produit dans les semaines à venir, notamment au moment des renouvellements de contrats en fin d'année.

3. Situation des locaux de l'Allier :

Concernant ce sujet, l'administration nous a confirmé que la question du déménagement des UEMO de Cusset et de Montluçon est prioritaire. Nous avons demandé que les collègues soient associés aux démarches de recherches de nouveaux locaux.

Il n'y a pas eu d'opposition de principe de la part de la DIR et de la DT. Concernant la demande des personnels de l'UEMO de Moulins à rester dans les locaux actuels, la directrice régionale s'est déclarée favorable sous réserve que les démarches entreprises pour d'autres locaux prévus pour ce service puissent être annulées. Pour la question du Radon pour le service de Cusset nous avons demandé qu'une information soit faite aux agents sur les risques de ce gaz radioactif et les conséquences que cela pourrait avoir ou non sur leur. Sur ce sujet nous n'avons pas eu d'avis négatif. Pour finir, sur la situation de l'Allier, nous avons fait part de la question des besoins en insertion pour ce territoire et de la demande qu'un travail soit engagé avec les agents.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

4. **Situation du CEF de Pionsat et de l'Association Le CAP :**

Nous avons fait part de notre inquiétude concernant la capacité de cette association à pouvoir assurer une gestion sérieuse des deux établissements dont elle a la charge (MECS des Tourelles à Montluçon et CEF de Pionsat). Loin de nous rassurer et aux vues des articles de presse et des témoignages des personnels qui y travaillent, l'administration continue sa feuille de route : reprise d'activité du CEF quel qu'en soit le prix. Par ailleurs, concernant la mise en « résidence » des jeunes de la MECS des Tourelles au CEF, cela ne semble poser aucun soucis éthique et éducatif à nos responsables. La direction nous dit que cela dure « plus longtemps que prévu » et ce malgré les assurances apportées par l'association Le CAP.

Pour notre part, nous allons continuer de défendre avec la CGT UL Montluçon le droit des enfants et des personnels. Nous pensons que ces structures mettent en danger les jeunes et les professionnels. Concernant le CEF, c'est sa fermeture qui est la décision la plus appropriée.

Le SNPES-PJJ/FSU Auvergne, fait le constat que nous avons eu une écoute attentive et différente. Cela change de la conduite du « dialogue social » mené sur le territoire Auvergne. Nous attendons de voir si des actes concrets suivront.